

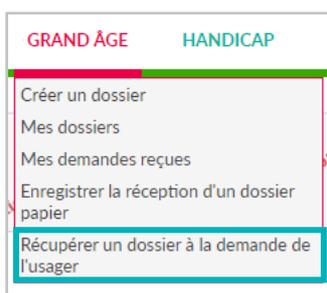
Récupérer un dossier à la demande d'un usager

Grand-âge

Cette fiche pratique vous indique comment récupérer un dossier à la demande d'un usager. La fonction Bris de glace permet de récupérer le dossier pour mettre à jour les données.

Il sera nécessaire d'avoir un accès **rédacteur** sur le module Grand âge pour accéder à cette fonctionnalité.

1. Cliquez dans le menu **GRAND AGE**, puis sélectionnez **Récupérer un dossier à la demande de l'utilisateur**.



2. Renseignez le **numéro** du dossier et le **nom** de naissance de l'utilisateur, puis cliquez sur **Rechercher**.

The image shows a search form with the breadcrumb 'Accueil > Grand Âge > Récupérer un dossier à la demande de l'utilisateur'. There are two input fields: 'N° de dossier' and 'Nom de naissance'. A 'Rechercher' button is located below the fields. The background has a faint 'Formation' watermark.

3. Une fenêtre d'information s'affiche. Cliquez sur **Démarrer** pour accéder à la fonction « **Bris de glace** ».

The image shows an information window with the following text: 'Vous n'êtes actuellement pas habilité à accéder au dossier de cette personne.' Below this, it displays: 'Dossier n° [redacted]', 'Mme TEST TEST', 'Né(e) le 12/12/1923', and 'Créé le 27/12/2021, modifié le 26/04/2022'. It then asks: 'Vous devez répondre à quelques questions afin de savoir si vous êtes en droit d'accéder au dossier. Attention, l'utilisation de cette fonctionnalité est surveillée par le système, les réponses apportées ci-dessous sont déclarées sur l'honneur.' At the bottom, there is a 'Démarrer' button highlighted with a red box.

4. Répondez aux questions qui s'affichent puis cliquez sur **Accéder au dossier**.

The image shows a questionnaire with the following text: 'Vous devez répondre à quelques questions afin de savoir si vous êtes en droit d'accéder au dossier. Attention, l'utilisation de cette fonctionnalité est surveillée par le système, les réponses apportées ci-dessous sont déclarées sur l'honneur.' The first question is 'Est-ce que votre structure accompagne actuellement le demandeur dans sa démarche ?' with radio buttons for 'Oui' (selected) and 'Non'. The second question is 'Avez-vous l'accord du demandeur ?' with radio buttons for 'Oui' (selected), 'Non', and 'Le demandeur n'est pas en capacité de répondre'. At the bottom, there is an 'Accéder au dossier' button highlighted with a red box.

5. Renseignez les éléments demandés puis cliquez sur **Je force l'accès au dossier**.

Accès Bris de glace Fermer x

Forcer l'accès au dossier

Cette fonction est une procédure d'urgence qui ne doit être employée qu'en cas d'impossibilité absolue de suivre la procédure normale.

Remplir les dernières informations pour vous attribuer le dossier

Quelle est la structure qui accompagne l'usager ?

Etablissement

Unité

Situation actuelle de la personne * Domicile Chez enfant/proche Résidence autonomie
 Résidence service seniors EHPAD Long séjour
 Autre

Je force l'accès au dossier Annuler

6. Le dossier concerné s'affiche. Cliquez sur **Débloquer la gestion des demandes** pour activer la modification du dossier.

Suivi des demandes Vous n'avez pas les droits pour gérer les demandes Débloquer la gestion des demandes

Imprimer les demandes envoyées

Afficher les demandes annulées

Il n'y a aucun établissement sélectionné pour le moment

7. Validez la fenêtre de confirmation qui s'affiche en cliquant sur **J'accepte les conditions, je débloque la gestion des demandes**.

Accès Bris de glace Fermer x

Débloquer la gestion des demandes

Vous n'êtes actuellement pas habilité à gérer les échanges avec les établissements médico-sociaux. Attention, en forçant l'accès, vous certifiez que

- votre unité accompagne le demandeur dans sa démarche
- vous avez l'accord du demandeur ou de l'un de ses aidants (l'utilisation de cette fonctionnalité est surveillée par le système, ne l'utilisez pas si vous n'êtes pas sûr d'avoir l'accord des personnes concernées).

J'accepte les conditions, je débloque la gestion des demandes Annuler

Pensez à bien enregistrer toutes les modifications apportées. Les EHPAD sollicités recevront automatiquement la mise à jour du dossier.